

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2015

Le six février deux mille quinze à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Alfred MAXENTI, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Philippe FLORENCE, Mme Michelle PAUMIER, M. Vincent FRÉCHOU, Mme Patricia MAUNAS, MM Bernard PAUZADER, Lionel DUCROS, Mmes Fabienne TOUVARD, Corinne NOVELLA, M. Pierre CASAUX-BIC, Mme Isabelle LESUEUR.

Délégations de vote :

Absents :

Secrétaire de Séance : M. Vincent FRECHOU

Date de la convocation : 2 février 2015 – Affichage : 2 février 2015

Ordre du jour : 1 / Visite de M. LACRAMPE : Président de la CCPO – 2 / SDEPA : entretien de l'éclairage public - –3 / Rythmes scolaires – 4 / Affiliation des élus à la CPAM – 5 / Questions diverses.

1-Objet : Visite de M. LACRAMPE : Président de la CCPO

M. Lacrampe, nouveau président de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais (CPPO regroupant 24 communes) a souhaité rencontrer les élus de Buziet, afin de faire leur connaissance et de rappeler plus précisément les différentes facettes de la CCPO, créée en 2003. Il est donc venu, accompagné de Mme Martine Mirande, Maire de Saucède, vice présidente de la CPPO et chargée des relations avec les communes rurales.

A cette occasion, il a pu énumérer les principaux champs d'action de la communauté de communes et répondre à quelques unes de nos questions. Il a précisé que la CCPO, c'est environ 180 personnes réparties principalement dans les secteurs du développement économique, de l'aménagement de l'espace, de la petite enfance, de la culture, du patrimoine, de la piscine (avec un gros projet de modernisation), de l'office du tourisme, de l'abattoir, du SICTOM, de l'aérodrome, du syndicat des Gaves, du SPANC et des différents services techniques dont la restauration scolaire (qui sert plus de mille repas par jour).

Il a évoqué les discussions en cours sur la fusion à terme de différentes communautés de communes des environs (Ossau, Aspe, Barétous, Josbaig, Piémont Oloronais d'après les désirs du préfet). Ces fusions ou rapprochement devraient permettre, à terme, les économies imposées par l'Etat, mais également le développement de nouvelles compétences. Les spécificités « montagne » de certains territoires doivent être prises en compte. Il assure qu'au niveau communal, cela n'aurait certainement pas d'impact direct en terme de compétences, aucune décision ne pouvant être prise à la CCPO sans les accords des maires des communes concernées.

Il nous a informés de l'inauguration ce jour d'une pépinière d'entreprises dans la zone Lanneretonne (où des espaces sont proposés avec mutualisation de services basiques de secrétariat, le temps pour la jeune entreprise de se lancer pour renforcer ses chances de succès) et de l'extension d'un projet de relais d'assistance maternelle.

Les élus de Buziet lui ont signifié leur gratitude de prendre la peine de venir jusqu'à eux, soulignant que c'est la première fois qu'une telle réunion s'est tenue au village. M. Lacrampe s'est éclipsé en promettant de revenir et d'être attentif aux besoins des petites communes rurales...

2- Objet : SDEPA : entretien de l'Eclairage Public

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a transféré la compétence optionnelle relative à l'entretien des installations d'éclairage public au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (S.D.E.P.A.) en 2009.

Il expose qu'après consultation d'une entreprise privée, il s'avère que les travaux d'entretien sont bien moins élevés financièrement.

En conséquence, et conformément à l'article 4 des statuts du S.D.E.P.A, le Maire propose la reprise de cette compétence par la Commune.

Il précise que la reprise prendra effet au 1^{er} janvier de l'année suivant la date à laquelle la délibération de l'assemblée délibérante portant reprise de la compétence sera devenue exécutoire.

Il indique également que la Commune continuera de participer au service de la dette pour les emprunts contractés par le Syndicat concernant cette compétence pendant la période au cours de laquelle elle l'avait transférée à cet établissement, jusqu'à l'amortissement complet desdits emprunts.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de la reprise de la compétence optionnelle relative à l'entretien des installations d'éclairage public par la Commune.

DÉCIDE de choisir la prestation d'entretien correctif au lieu du préventif jusqu'au 31 décembre 2015

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération à la Présidente du S.D.E.P.A.

3. Objet : Rythmes scolaires

Le système mis en place cette année fait l'objet de réflexions pour la prochaine rentrée, afin de le faire évoluer et gagner en pertinence : en effet, la communauté de communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) doit prendre en charge cette compétence de la gestion des rythmes scolaires sur Buzy. Les moyens humains et matériels pourront être mutualisés et les élèves pourront bénéficier d'un service de meilleure qualité avec de réelles activités culturelles, artistiques ou sportives encadrées par des animateurs formés.

Or notre village dépend de la CCPO qui ne souhaite pas pour l'instant prendre en charge cette compétence.

Ainsi, l'idée actuellement à l'étude est la mise en place d'une convention qui permettrait à notre commune, du fait de la logique du RPI Buzy-Buziet, de pouvoir bénéficier des services de la CCVO, tout comme l'école de Buzy, dans un souci d'équité entre les enfants des deux communes. Bien-sûr, cette affiliation au réseau aura un coût supplémentaire que la commune devra supporter. Mais en contre partie, elle se sera affranchie de toute implication dans les rythmes scolaires.

Après en avoir largement délibéré, le conseil municipal (10 voix POUR, 1 voix CONTRE)

DÉCIDE de se prononcer en faveur de ce scénario encore en cours d'élaboration.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous documents afférents à ce dossier.

4. Objet : Affiliation des élus à la CPAM

Au début de chaque nouveau mandat, l'élu ou son représentant doit adresser sans délai à la CPAM de son lieu de résidence les éléments nécessaires et ceux spécifiques à sa situation d'élu.

Cette démarche ne changera pas la situation de l'élu dans sa vie privée. Cela permet juste, en cas d'accident survenu dans le cadre de la fonction, qu'une partie des prestations soit prise en charge par la CPAM et non par la collectivité.

5 -Objet : Questions diverses

Objet : Détecteurs de fumée

Monsieur le Maire rappelle que les détecteurs de fumée seront obligatoires dans tous les bâtiments à compter du 8 mars 2015. M. Lionel DUCROS se charge du dossier.

Objet : Convocation du Conseil Municipal

Désormais les convocations du conseil municipal se feront par mail.

Objet : Elections départementales du 22 et 29 mars 2015

Permanences du 22 mars 2015

08 H -10 H 30 : MME NOVELLA - MM. DUCROS - MAXENTI
10 H 30 - 13 H : MMES TOUVARD - MAUNAS M CASAUX-BIC
13 H - 15 H 30 : MME LESUEUR- MM FLORENCE - PAUZADER
15 H 30 - 18 H : MME PAUMIER- MM FRECHOU - MAXENTI

Permanences du 29 mars 2015

08 H -10 H 30 : MME NOVELLA - MM. DUCROS - MAXENTI
10 H 30 - 13 H : MMES TOUVARD - PAUMIER M CASAUX-BIC
13 H - 15 H 30 : MM FLORENCE - PAUZADER
15 H 30 - 18 H : MME MAUNAS- MM FRECHOU - MAXENTI

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 23h15.

Ci-dessous, signature des conseillers

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.